

PLAN LOCAL D'URBANISME

Commune de VIEUX CHARMONT
(25614)



PIECE N° 6.1 : REGLEMENT GRAPHIQUE 1-5000

Prescrit par délibération du : 11/05/2015
Arrêté par délibération du : 14/04/2025
DATE ET VISA

DOSSIER D'ARRÊT



Cabinet d'urbanisme DORGAT

3 Avenue de la Découverte
21 000 DIJON
03.80.73.05.90
dorgat@dorgat.fr
www.dorgat.fr

DOSSIER D'ENVIRONNEMENT PRELUDE
Prélude
Urbanisme & Environnement
30 Rue de Roche
25360 NANCRAY
03.81.60.05.48
contact@prelude-be.fr
www.prelude-be.fr

le 17/04/2025
Henri Francis JOUR
Le Maire,



DOSSIER D'ARRÊT - MARS 2025

Zonage du PLU

- UA : Zone au tissu urbain dense, à vocation principale d'habitat
- UB : Zone urbaine à vocation principale d'habitat du bourg centre
- UBh : Secteur de la zone urbaine à vocation principale d'habitat du hameau
- UBj : Secteur de la zone urbaine à la constructibilité limitée
- UBe / UBe : Secteur de la zone urbaine dédié aux équipements collectifs
- Uec : Zone urbaine dédié à l'écoquartier du Crépon
- UY : Zone d'activité économique
- UYz : Zone d'activité économique
- Ap : Zone agricole protégée
- NC : Secteur acceptant les équipements et constructions publics d'enseignement
- NC : Secteur acceptant les équipements et constructions publics d'enseignement
- Report indicatif du périmètre sanitaire agricole

